

Syndicat mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

Nouvelle Gouvernance

Alors que l'élaboration du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie touche à sa fin, le Syndicat mixte a mis en place une nouvelle gouvernance, présidée par Michel Roussy.

Jacques Mézard ayant dû démissionner de la Présidence du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC)*, le Comité Syndical réuni en novembre a procédé à l'élection d'un nouvel exécutif. Elu Président à l'unanimité, Michel Roussy a salué l'action menée depuis la création du Syndicat mixte : « *Elaborer un SCoT à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac a été un choix prospectif. Cela a permis de regrouper l'ensemble des intercommunalités. A nous de poursuivre ce travail et de faire face aux enjeux futurs, notamment avec l'élaboration des PLU intercommunaux, en faisant prévaloir notre volonté politique commune* ».

Autour du nouveau Président, la gouvernance du Syndicat mixte est désormais composée de :

- Michel Teyssedou, 1^{er} Vice Président chargé des relations avec l'Etat et les partenaires institutionnels ;
- Michel Albisson, 2^e Vice Président chargé du suivi du PLUi de la Châtaigneraie cantalienne ;
- Pierre Mathonier, 3^e Vice Président chargé du suivi des SCoT et PLUi limitrophes ;
- Michel Cabanes, 4^e Vice Président chargé du suivi des PLUi de la CABA et de Goul en Carladès ;
- Frédéric Godbarge, 5^e Vice Président chargé de l'environnement ;
- Antoine Gimenez, 6^e Vice Président chargé des finances ;
- Christian Montin, 7^e Vice Président chargé de la consommation foncière et de l'habitat.

Le même fonctionnement économe (pas d'indemnités pour les élus, pas d'embauche) a été reconduit.

Le Comité syndical a également débattu des observations des personnes publiques associées et des retours de l'enquête publique afin de finaliser le document du SCoT. Transmis fin novembre, le rapport d'enquête donne un avis favorable, assorti de 2 recommandations sur le suivi d'exécution et le calcul des enveloppes foncières. Le 6 décembre, la version finale du document a été présentée aux personnes publiques associées. L'objectif est d'approuver définitivement le SCoT en février.

* le Syndicat mixte du SCoT réunit les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.